

[Click Here](#)





















gestion courante Compte de gestion 751 Redevants pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs Compte de gestion 752 Revenus des immeubles non affectés à des activités professionnelles Compte de gestion 753 Jetons de présence et rémunérations d'administrateurs, gérants Compte de gestion 754 Ristournes perçues des coopératives (provenant des excédents) Compte de gestion 755 Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun Compte de gestion 756 Produits divers de gestion courante Compte de gestion 760 Produits financiers Compte de gestion 761 Produits de participations Compte de gestion 762 Produits des autres immobilisations financières Compte de gestion 763 Revenus des autres créances Compte de gestion 764 Revenus des valeurs mobilières de placement Compte de gestion 765 Escomptes obtenus Compte de gestion 766 Gains de change Compte de gestion 767 Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement Compte de gestion 768 Autres produits financiers Compte de gestion 770 Produits exceptionnels Compte de gestion 771 Produits exceptionnels sur opérations de gestion Compte de gestion 772 (Compte à la disposition des entités pour enregistrer, en cours d'exercice, les produits sur exercices antérieurs) Compte de gestion 774 Opérations de constitution ou liquidation des fiducies Compte de gestion 775 Produits des cessions d'éléments d'actif Compte de gestion 777 Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice Compte de gestion 778 Autres produits exceptionnels Compte de gestion 7781 Bonis provenant de clauses d'indexation Compte de gestion 7783 Bonis provenant du rachat par l'entreprise d'actions et d'obligations émises par elle - même Compte de gestion 780 Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions Compte de gestion 781 Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation) Compte de gestion 7811 Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles Compte de gestion 078111 Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles Compte de gestion 078112 Reprises sur amortissements des immobilisations corporelles Compte de gestion 7815 Reprises sur provisions d'exploitation Compte de gestion 7816 Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles Compte de gestion 078161 Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles Compte de gestion 078162 Reprises sur dépréciations des immobilisations corporelles Compte de gestion 7817 Reprises sur dépréciations des actifs circulants Compte de gestion 786 Reprises sur provisions pour risques et dépréciations (à inscrire dans les produits financiers) Compte de gestion 7865 Reprises sur provisions financières Compte de gestion 7866 Reprises sur dépréciations des éléments financiers Compte de gestion 787 Reprises sur provisions et dépréciations (à inscrire dans les produits exceptionnels) Compte de gestion 078725 Reprises sur provisions réglementées (immobilisations) - Amortissements dérogatoires Compte de gestion 7873 Reprises sur provisions réglementées (stocks) Compte de gestion 7874 Reprises sur autres provisions réglementées Compte de gestion 7876 Reprises sur dépréciations exceptionnelles Compte de gestion 791 Transferts de charges d'exploitation Compte de gestion 796 Transferts de charges financières Compte de gestion 797 Transferts de charges exceptionnelles Compte de gestion 7875 Reprises sur provisions exceptionnelles Compte de gestion 7756 Prix de cession des éléments d'actifs - Immobilisations financières Compte de gestion 7715 Subventions d'équilibre Compte de gestion Le Plan Comptable Général est le document à caractère réglementaire qui peut être considéré comme le cadre conceptuel implicite de la normalisation comptable française. Il fixe le cadre d'établissement des comptes sociaux (règles générales d'évaluation, présentation des documents financiers, liste et fonctionnement des comptes). Les définitions et principes contenus dans le PCG s'imposent à toutes les entités tenues légalement de présenter des comptes. Remarque : Des adaptations professionnelles, en fonction de l'activité de l'entreprise sont possibles, mais elles doivent être adoptées dans les mêmes formes que le PCG et leur utilisation est mentionnée dans l'annexe. Le PCG est régulièrement mis à jour afin de tenir compte des modifications relatives aux normes internationales (IFRS) et pour être en adéquation avec l'évolution de la comptabilité et de la fiscalité. Sa mise à jour est promulguée par arrêté ministériel après étude du texte préconisé par l'ANC. Cet exemple vous a été utile ? N'hésitez pas à le recommander. Merci.